



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2025-02/V
PORTANT réglementation de la circulation rue de la Chaîne

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Monsieur Quentin STOFFEL de l'entreprise Adam travaux publics de Bouxwiller (67330), concernant des travaux de réparation de branchement assainissement rue de la Chaîne,

CONSIDERANT que les travaux de réparation de branchement assainissement rue de la Chaîne prévus du mardi 21 janvier 2025 au jeudi 23 janvier 2025 nécessitent une réglementation particulière de la circulation,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Route barrée

La rue de la Chaîne sera barrée au niveau de l'intersection avec la rue de Strasbourg à toute circulation de véhicules du mardi 21 janvier 2025 au jeudi 23 janvier 2025.

La rue de la Chaîne qui est une rue à sens unique passera en circulation à double sens.

Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier.

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la police municipale de Saverne
- au SMICTOM - Saverne
- au service technique - Dettwiller

Fait à Dettwiller, le 20 janvier 2025

Le Maire de Dettwiller,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* vu la mise en ligne le 21 JAN. 2025

* vu l'affichage à la porte de la mairie le 21 JAN. 2025

* vu les notifications le 21 JAN. 2025

Le Maire, Pascal BOEHM

